EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 mai 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois mai deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 mai 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Nicolas BONNET, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Anne FAUROT, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Guillaume VIMONT**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Géraldine BASTIEN à François BARRIÈRE, Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES, Isabelle PADOVANI à Antoine RECHAGNEUX**

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : **Marianne MAXIMI**

Rapport N° 12

CONVENTION VILLE/SMTC - SYSTÈME DE PRIORITÉ DES BUS AUX FEUX TRICOLORES - LIGNE B À HAUT NIVEAU DE SERVICE

Dans le cadre de ses investissements relatifs à l'optimisation de son réseau et plus particulièrement de la vitesse commerciale, le SMTC a acquis du matériel de commande de priorité des bus aux feux tricolores. Afin d'installer ces dispositifs sur la ligne comprise entre la Gare SNCF et la Place de Jaude, le SMTC a sollicité la Commune de Clermont-Ferrand pour réaliser les travaux sur la signalisation lumineuse (détection des bus en approche) et le raccordement du système de détection au poste central de gestion des feux exploité par la Commune.

Ces dispositifs apportent également une aide à la régulation du trafic routier global aussi la Ville qui disposait d'un marché pour réaliser ce type de travaux en a t-elle assuré la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

Les travaux ont été réalisés en 2012 et le montant total de l'opération prise en charge par la Commune de Clermont-Ferrand est de 75 942,96 € (HT). C'est pourquoi, en accord avec le comité syndical du SMTC et l'avis favorable de votre Commission, il vous est proposé de répartir à parties égales le coût de cette action et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention COMMUNE/SMTC relative à cette affaire (voir le document joint en annexe) et à effectuer tous actes nécessaires à sa mise en œuvre.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 10 juin 2014

LE MAIRE
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Cyril CINEUX

CONVENTION VILLE/SMTC

SYSTEME DE PRIORITE DES BUS AUX FEUX TRICOLORES

Entre

La Commune de Clermont-Ferrand représentée par son Maire, habilitée à l'effet des présentes par Délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2014 et déposée à la Préfecture le ..... 2014 ci annexée,

désignée « la Commune »

EN PREMIER LIEU,

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise sis 2,bis rue de l'Hermitage 63063 Clermont-Ferrand Cedex 1, représenté par son Président, habilité à l'effet des présentes par délibération n°12 du Comité Syndical du 26 mai 2011 déposée à la Préfecture le 07 juin 2011. ci annexée,

désigné « le SMTC »

EN SECOND LIEU,

Préambule :

Dans le cadre de ses investissements relatifs à l'optimisation de son réseau et plus particulièrement de la vitesse commerciale, le SMTC a acquis du matériel de commande de priorité des bus aux feux tricolores. Afin de réaliser l'opération sur la ligne comprise entre la Gare SNCF et la Place de Jaude, le SMTC a sollicité la Commune de Clermont-Ferrand pour les travaux sur la signalisation lumineuse tricolore (détection des bus en approche) et pour le raccordement du système de détection au poste central de gestion des feux exploité par la Commune.

Article I : OBJET

La présente convention a pour objet de fixer le montant de la participation financière du SMTC aux travaux, effectués sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Clermont-Ferrand, concernant les travaux envisagés.

Article II : MONTANT DE LA PARTICIPATION

Le montant total des travaux pris en charge par la commune est de 75 942,96 € (HT) comme l'en atteste la copie de la facture jointe en annexe. Ainsi, le montant définitif de la participation du SMTC est de 75 942,96/2 = 37 971,48 € (HT).

Article III : PAIEMENT DE LA PARTICIPATION

Le montant de la participation sera versé à la Commune de Clermont-Ferrand sur présentation du procès-verbal de réception et du décompte définitif des travaux.

Le paiement des sommes dues devra intervenir selon les règles de la comptabilité publique et sera effectué sur le compte suivant :

- Titulaire : Trésorerie Municipale de Clermont-Ferrand
- Banque : 30001
- Guichet : 00301
- N° compte : C630 0000000
- Clé : 38

Fait à Clermont-Ferrand, le .....

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Clermontoise	La Commune de Clermont-Ferrand
Le PRESIDENT	Le MAIRE
Pour le Président et par délégation	Pour le Maire et par délégation
.....	L'Adjoint
	Cyril CINEUX